



Suite a un deces comment recevoir l'assurance vie de la personne

Par **cat1966**, le **28/11/2013 à 15:37**

[fluo]Bonjour[/fluo]
ma tante et decedée et avait une assurance vie avec mon oncle qui lui aussi est décédé elle ma donnée a moi et une de mes soeur un double de son contrat a part égale. est ce qu'il y a des frais a payer et est ce que ca rentre en ligne de compte pour le partage chez le notaire. Car ma tante a encore deux soeur et des autres neveux qui ne sont pas inscrit sur ses assurances viern[fluo]Merci[/fluo]
Un minimum de politesse est demandé vis-à-vis des bénévoles qui prennent le temps de vous répondre.

Par **thomyorke88**, le **29/11/2013 à 10:18**

Bonjour,
Si vous êtes bénéficiaires alors mettez vous en contact avec la compagnie d'assurance-vie pour voir où en est le règlement des sommes qui vous reviennent. Il n'y a pas de frais à payer à ma connaissance, et non ça ne rentre pas dans la succession chez le notaire, sauf si les montants sont très importants et se retrouvent taxables, mais ça la compagnie d'assurance vous le dira.